



# CONSTITUTION DU DOSSIER

Arrêté du 31 Juillet 2009 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier)  
Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission (...) de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19

**Année 2023**



**GCS Aix Marseille Université**

**Le dossier d'inscription complet doit être parvenu à l'IFSI au plus tard le**

**Mercredi 8 mars 2023**

(A 23h59 cachet de la poste faisant foi)

## **POUR TOUS LES CANDIDAT(E)S, fournir :**

- La fiche d'inscription fournie par l'institut de votre 1<sup>er</sup> choix, dûment remplie
- 1 photo d'identité, nom et prénom indiqués au verso (à coller sur la fiche d'inscription)
- La photocopie recto verso d'une pièce d'identité (**sauf permis de conduire**) en cours de validité comportant la mention « *J'atteste la conformité à l'original de la présente copie* », datée et signée par le(la) candidat(e)
- 1 enveloppe autocollante à fenêtre, format 21.5 x 11, affranchie au tarif en vigueur
- **Les droits d'inscription** : lors du dépôt du dossier, les candidat(e)s doivent s'acquitter du montant des droits d'inscription aux épreuves de sélection qui s'élève à **140 Euros**, payable par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de « **TRESOR PUBLIC** », (en précisant au dos : vos nom, prénom, ainsi que l'intitulé : sélection IFSI)
- **Un justificatif officiel, attestant à la date d'inscription de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale (Merci de nous transmettre votre relevé de carrière (12 trimestres minimum de cotisation) que vous devez télécharger sur le site <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/>. Si vous n'avez pas de compte, vous pouvez en créer un)**
- Le(s) diplôme(s) obtenu(s) (s'il y a lieu)
- Les attestations de formations continues suivies le cas échéant
- **Un curriculum vitae**
- **Une lettre de motivation**

**Les éléments en gras sont à fournir impérativement.**



**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU RENDU HORS DELAI SERA REJETE  
AUCUN DOSSIER NE SERA RESTITUE**

## **DATES IMPORTANTES**

- Dates des épreuves écrites : **Samedi 25 mars 2023**  
Date des épreuves orales : **Du lundi 27 mars au mercredi 10 mai 2023 inclus**  
Résultats d'admission : **Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 à 15h00**  
Rentrée : **Lundi 4 Septembre 2023**

Les résultats des épreuves de sélection pour l'entrée à l'IFSI du CHICAS de GAP seront affichés à l'Institut et sur notre site internet : <https://www.chicas-gap.fr/> (aucun résultat ne sera donné par téléphone)